Bureau d'information et de communication

Rue de la Barre 2
1014 Lausanne

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

OFFICE CANTONAL DES BOURSES D'ÉTUDES ET D'APPRENTISSAGE (OCBE)

Départ à la retraite du chef de l'OCBE

Profitant des nouvelles dispositions de la Loi sur le personnel de l'Etat de Vaud (Lpers) entrée en vigueur au 1er janvier 2003, Claude Burnat, Chef de l'Office cantonal des bourses d'études et d'apprentissage (OCBE), partira à la retraite anticipée le 1er mai 2003.

Titulaire d'un brevet pour l'enseignement primaire obtenu en 1965 et d'un diplôme de l'Institut fédéral de pédagogie pour la formation professionnelle délivré en 1975, M. Claude Burnat a débuté sa carrière dans l'enseignement, à Thierrens, Penthalaz puis à l'EPSIC de Lausanne.

C'est au mois d'août 1982 que M. Burnat a été nommé en qualité de Chef de l'Office cantonal des bourses d'études et d'apprentissage, office qu'il dirigera avec compétence et loyauté. Au cours de ces deux dernières décennies, il a su gérer tant l'accroissement impressionnant des dossiers que leur complexification. Le montant des octrois est ainsi passé de 8,7 millions de francs en 1982 à 25 millions en 2002.

Une page se tourne non seulement pour M. Burnat, mais également pour l'office qu'il quitte. La personne appelée à lui succéder aura en effet à procéder au réaménagement en profondeur de la loi cantonale sur les bourses. Ces modifications légales traduiront également des adaptations à la nouvelle répartition des tâches prévue entre la Confédération et les cantons ainsi qu'à la Déclaration de Bologne relative au nouveau concept des études du secteur tertiaire.

Bureau d'information et de communication de l'Etat de Vaud

Lausanne, le 23 janvier 2003

DFJ, Jean-Jacques Allisson, Chef du Service de l'enseignement spécialisé et de l'appui à la formation, tél. 021/316.54.01. DFJ, Christian Velati, adjoint, Service de l'enseignement spécialisé et de l'appui à la formation, tél. 021 316.54.15.